

Vos communes

VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

De nouvelles consignes de tri à partir du 1^{er} octobre

À compter du 1^{er} octobre, tous les habitants de Vienne Condrieu Agglomération pourront trier leurs emballages plastiques, dans leurs bacs jaunes et dans les points d'apport volontaire du territoire. Seuls les bouteilles et flacons pouvaient être déposés dans les conteneurs de tri. Les autres emballages plastiques devaient être jetés avec les ordures ménagères. L'objectif est de faire progresser le recyclage des emballages ménagers et de réduire les ordures ménagères par habitant. Dès le 1^{er} octobre, en partenariat avec l'éco-organisme Citeo, les emballages recyclables seront envoyés vers un centre de tri nouvelle génération. Qu'est-ce qu'on peut trier en plus à partir du 1^{er} octobre ? Tous les emballages en métal, en papier, en carton et en plastique, sans exception.